

Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Cadre juridique

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur les engagements pluriannuels.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget

Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, une présentation de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite.

Je vous propose donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Cette note doit traduire la politique et les priorités du Parc dans tous ses domaines.

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales rendant les prévisions difficiles à opérer.

CONTEXTE GENERAL

La crise inflationniste liée à la pandémie et au conflit russo-ukrainien semble se résoudre.

Pour la France, l'inflation de l'exercice 2025 est attendue à +1.9% contre +2.1% en 2024 et +4.9% en 2023.

La maîtrise de l'inflation par les banques centrales des pays avancés a eu pour conséquence de dégrader les conditions de financement des états, des entreprises et des ménages. Le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne est passé de 0.00 % en juillet 2022 à un pic de 4.5 % en septembre 2023, pour atteindre 3.65 % en septembre 2024. Il s'élève à 2.90 % au 30 janvier 2025

En conséquence la charge de la dette de nombreux états a augmenté.

Celle des administrations publiques a augmenté de + 10.5 % entre 2023 et 2024. Cette tendance s'accélèrera les prochaines années

Tableau 2 : Charge de la dette des administrations publiques

(En points de PIB)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charge de la dette de l'ensemble des administrations publiques	1,9	1,9	2,1	2,3	2,6	2,8	3,0	3,1
Charge de la dette de l'Etat	1,7	1,4	1,6	1,8	2,1	2,4	2,5	2,7

Dans l'objectif de réduire le déficit public pour limiter la dette nationale, le gouvernement a présenté sa stratégie de politique économique pour 2025, qui s'articule autour de 5 axes

- Réduire la dette et le déficit en garantissant la soutenabilité des finances publiques
- Réduire la dette écologique en accélérant la transition écologique et énergétique afin de faire de la France le leader de l'économie verte en Europe
- Favoriser l'emploi et accroître le niveau de vie des Français
- Réindustrialiser le pays en renforçant notre compétitivité, l'innovation et la recherche de développement
- Garantir l'accès à des services publics de qualité

Après plusieurs mois de retard, la loi de finances pour 2025 a été adoptée.

Elle introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des collectivités (réductions fonds verts, DSIL, baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, de la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle augmentation des cotisations CNRACL et URSSAF)

La contribution globale demandée aux collectivités territoriales est estimée à 5.5 Md€

Mesures impactant le Parc règlementairement

- Augmentation de quatre points du taux de cotisation CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025.
Passant de 31.65 à 35.65, cette progression de +12.6% pourrait être reproduite en 2026 puis en 2027.
- Augmentation de 1% du taux de cotisation URSSAF

Impact collatéral

- Diminution des cotisations statutaires (situation inédite) et du contrat de parc que ce soit en fonctionnement et en investissement
- Diminution des subventions liées au programme d'actions (certains fonds étant revus à la baisse, voire supprimés)

Ces contraintes financières nouvelles ont nécessité de faire des

- économies en urgence en fonctionnement en respectant la cohésion sociale et la cohérence du projet politique, dans un contexte de révision de la Charte
- de reporter des investissements

Pour ce faire, certaines actions ont été repositionnées sur du temps de travail en interne en lieu et place de recrutement de contractuels (exemple : non recrutement d'un chargé de mission urbanisme, évolution du poste RNR..)

Des actions ont été revues à la baisse, voire annulées par rapport au projet de contrat de parc 2023-2026

RAPPEL DE LA STRUCTURE FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte gère trois budgets, soumis à la nomenclature comptable M57 et M4 pour les activités commerciales

Le budget principal : 6 599 107 € (voté le 25 mars 2024)

Il permet

- la mise en œuvre de programme d'activités et retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la structure, alimenté par les cotisations des membres du syndicat mixte et de l'Etat (recettes statutaires) et les recettes propres issues de l'accueil des publics à l'Ecomusée et à la MNBA
- de mettre en œuvre une programmation d'actions concrètes sur le territoire, alimentées par des subventions des collectivités, DREAL, Agence de l'Eau, Ademe, DRAC, Europe...

Le budget annexe activités commerciales : 412 356 €

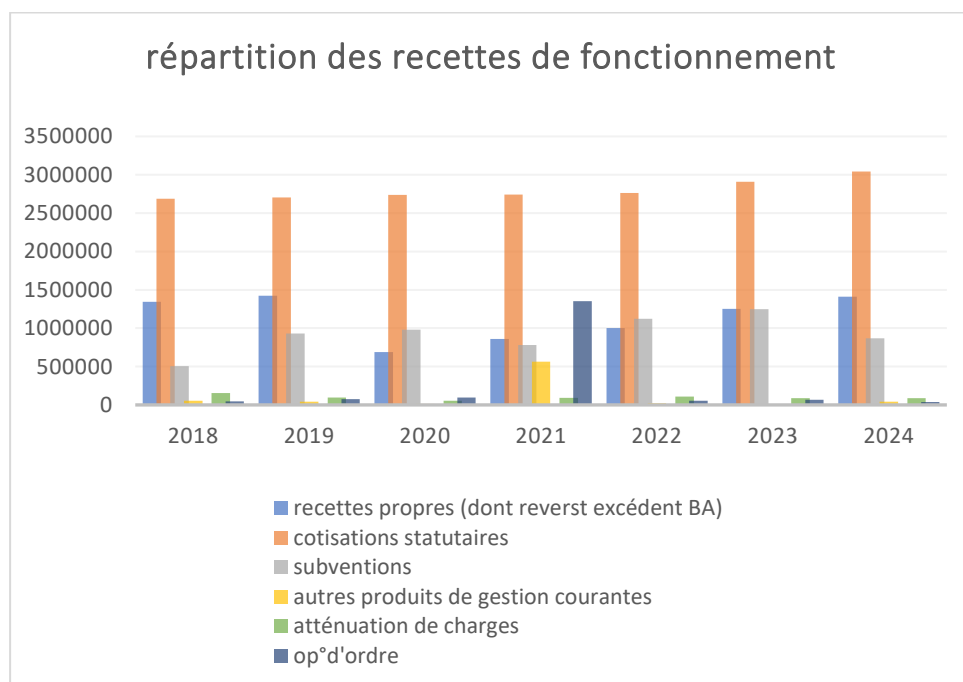
Ce budget concerne les dépenses et recettes liées aux activités commerciales sur la Maison de la nature du bassin d'Arcachon et de l'Ecomusée (boutiques et four).

Le budget annexe location: 107 798 €

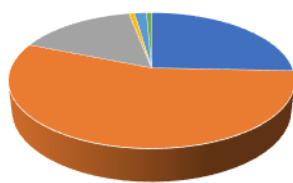
Ce budget concerne les dépenses et recettes liées aux activités de location de canoë kayak gérées par la Maison de la nature, ainsi que les dépenses et recettes afférentes à l'AOT de la Brasserie le Delta

LA SITUATION FINANCIERE DU PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

I - FOCUS SUR LES PRINCIPALES RECETTES



Répartition des recettes de fonctionnement 2024



- recettes propres (dont reversement excédent BA)
- cotisations statutaires
- subventions
- autres produits de gestion courantes
- atténuation de charges
- op° d'ordre

LES RECETTES PROPRES

Il s'agit principalement des recettes de l'Ecomusée (droits d'entrées) et de la MNBA (animations, hébergements).

Le chiffre d'affaires des équipements 2024 est globalement supérieur au prévisionnel (+84 295 €)

Le prévisionnel 2025 a été déterminé en tenant compte d'une augmentation

- pour l'Ecomusée des droits d'entrées du public adulte de + 0.50 € par personne. (chiffre d'affaires prudentiel de l'ordre de 700 000 €)
- Pour la Maison de la nature, du chiffre d'affaires de + 6 % pour l'hébergement et de + 3 % de l'animation (CA de l'ordre de 585 000 €)

Les bons résultats des activités des boutiques et du four pourraient permettre un reversement, en 2025, d'une partie de l'excédent vers le budget principal d'un montant de 60 000 €, ce qui n'a pas été le cas en 2024.

La mise en place, en 2025, d'un outil de réservations dématérialisées réservé, dans un premier temps à l'activité location de canoë devrait booster le chiffre d'affaires du budget annexe en vue d'abonder le budget principal (ce qui n'a pas été possible ces dernières années, compte tenu des épisodes météorologiques défavorables et des incendies).

L'Estanquet et le restaurant buvette La Table de Marquèze sont exploités depuis quelques années, via une autorisation d'occupation temporaire. Les conventions d'occupation triennales étant parvenues à échéance, une nouvelle consultation a été lancée en vue de retenir les occupants de la nouvelle concession. A ce stade, de grosses incertitudes subsistent sur les possibilités de gestion du restaurant. Toutes les alternatives sont étudiées, dans l'optique de l'absence d'attributaire (service traiteur, gestion internalisée, ouverture différée)

Le déficit des 2 équipements devrait être atténué en 2025 de l'ordre de 90 000€ par rapport au BP 2024

LES COTISATIONS STATUTAIRES ET LA CONTRIBUTION AU « CONTRAT DE PARC »

En raison des fortes tensions financières auxquelles sont soumises nos partenaires , le Parc devrait subir, en 2025, une diminution des cotisations statutaires et des contributions propres au « contrat de parc ». Le scénario présenté a fait l'objet de nombreuses discussions. Pour autant, il est susceptible d'évoluer.

Les 1ères discussions avec la Région sont parties d'une hypothèse de baisse de -20% de la ligne budgétaire pour les PNR (tel que voté lors de la préparation budgétaire). Cependant, un échange de l'ensemble des Parcs avec le VP de la Région a mis en évidence les conséquences très importantes d'une baisse brutale de la contribution de la Région, et a permis d'arbitrer sur une réduction de l'effort à consentir. A ce stade, un arbitrage semble s'orienter vers une baisse à hauteur -10%, cette hypothèse nécessitera une DM pour la Région.

La baisse des cotisations statutaires de la Région amène automatiquement en application des statuts du Syndicat Mixte du Parc, une baisse dans les mêmes proportions des cotisations des Départements. C'est donc l'impact global de ces ajustements qu'il faut prendre en compte

Les projections budgétaires ont été établies sur la base de ce scénario

	2024	2025	
financeurs	participations statutaires	participations statutaires	Différence
Région Nouvelle aquitaine	1 297 522	1 167 770	- 129 752
Département de la Gironde	576 174	518 557	- 57 617
Département des Landes	576 174	518 557	- 57 617
Communes	405 848	458 215	52 367
EPCI	58 448	58 448	-
Etat	130 000	130 000	-
sous total	3 044 166	2 851 546	- 192 620

Par ailleurs, il avait été acté en 2023 que la revalorisation des cotisations des communes (à l'instar de celles des autres collectivités) de 1,50€/ habitant serait effectuée en 2 fois : de 1€/habitant en 2023 et 0,5 €/hab en 2025. Ce principe avait fait l'objet d'une délibération en 2024, c'est sur cette base que sont fondées ces orientations budgétaires.

Dans ce contexte budgétaire difficile, il est proposé aux communes d'affecter une petite partie de la dotation biodiversité et aménités rurales au Parc dans le cadre d'une subvention exceptionnelle.

En effet, la dotation biodiversité et aménités rurales a été révisée en 2024. Elle bénéficie à toutes les communes rurales au sens de l'INSEE classées Parc (catégorie Insee 5-6-7) . A l'échelle du Parc, en 2024, 1,5 K€ ont été perçus par les communes classées, soit une progression de 36 % par rapport à 2023.

Le montant de dotation 2024 par commune est consultable sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales, onglet dotations en ligne. Ces sommes sont destinées à des opérations de préservation et restauration de la biodiversité, et des actions sur le paysage, le maintien ou la restauration des continuités écologiques, des actions de sensibilisation des publics...qui correspondent au cœur de métier du Parc. Pour poursuivre ces actions, dans ce contexte des finances publiques, et pour témoigner d'une solidarité avec le Parc, il sera proposé aux communes qui perçoivent cette dotation d'en réserver un petit pourcentage pour le Parc.

LES SUBVENTIONS

Le volume des subventions varie en fonction des projets, de leurs mises en œuvre et de leurs mises en paiement, selon les années.

Il est estimé à 680 000 € environ en 2025 (hors contrat de parc) dont environ 530 000 € de report (80 % environ), composé principalement de subventions

- européennes pour les programmes Life abeilles, Natura 2000, et poursuite du laboratoire vivant
- de la Dreal et de l'Ademe (plan paysage, étude caractérisation des températures de surfaces,)
- de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'animation du SAGE et l'ingénierie « technicien rivière »
- régionales pour la finalisation des premières phases du Laboratoire vivant, la révision de la charte, et l'ingénierie écotourisme
- du Conseil départemental des Landes pour la mission inventaire du patrimoine
- du Département de la Gironde pour le dispositif grand public notamment (en diminution – 10 000 €)
- du Parc Marin (en diminution – 60 000)
- de la DRAC (Accompagnement technique - pédagogique et financier des projets d'éducation à l'environnement et aux pratiques artistiques auprès des écoles du territoire)

Les discussions afférentes au contrat de parc prévoient une baisse de la dotation de la Région de – 10 %, et une suppression de l'enveloppe du Conseil Départemental de la Gironde.

LES AUTRES RECETTES :

Les atténuations de charges

composées majoritairement

- de la participation de l'Etat aux emplois aidés
- d'indemnités journalières
- de la participation de la commune du Teich au poste de direction de la mnba/rot

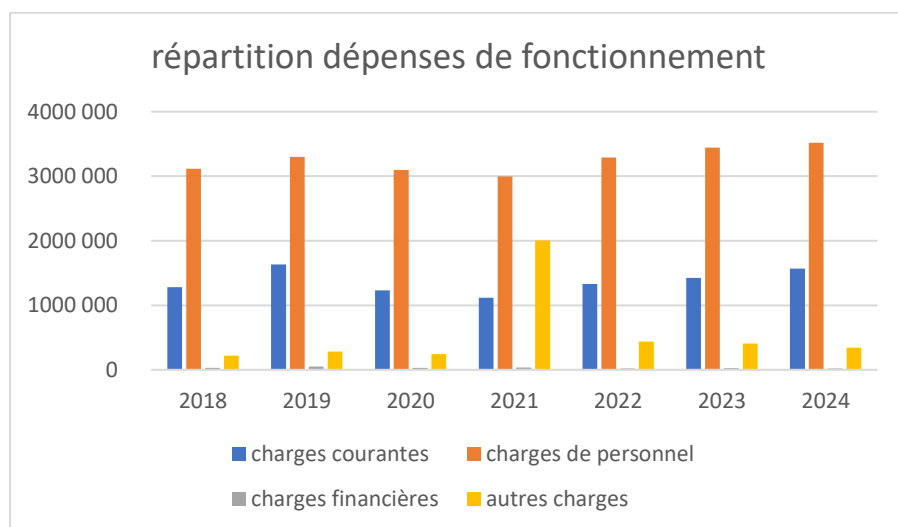
Le budget 2025 prévoit une diminution de ces atténuations de l'ordre de - 21 000 € en raison des difficultés de recrutement des emplois aidés, liée au renforcement des critères d'éligibilité. Le recours à des personnels saisonniers en lieu et place d'emplois aidés viendra parallèlement grever la masse salariale, compte tenu des charges patronales plus importantes

et les opérations d'ordre (constatation quote part subvention) : - 19 000 €

II – LES DEPENSES

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général sont liées aux charges courantes (64 % environ), et à la réalisation des programmes d'action (36 % environ)



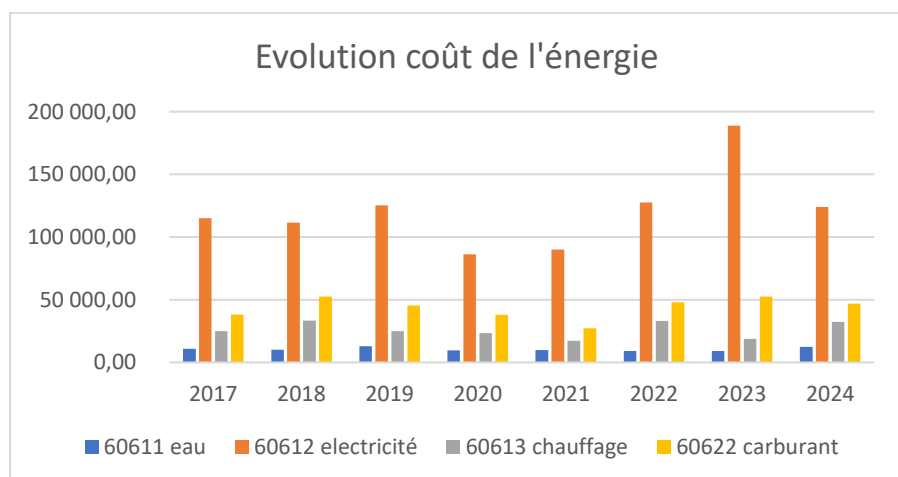
Les charges courantes ont fortement progressé à compter de l'exercice 2023 en raison de l'inflation imputable aux conséquences du conflit russo ukrainien (prix des denrées alimentaires, tensions autour de l'approvisionnement en énergie)

Pour l'exercice 2024, on constate une diminution de l'inflation qui devrait se confirmer en 2025.

Ces charges pourraient toutefois progresser d'environ 2 %

Le coût de l'énergie, très impactant sur le budget en 2023, est revenu, en 2024, à un niveau proche de 2022. Ces dépenses devraient être contenues en 2025 d'autant plus que les luminaires du pavillon ont été remplacés par des leds en vue de réduire les coûts

Focus sur l'évolution du coût de l'énergie



Des charges particulières viendront grever le budget en 2025, afférentes principalement à

- la révision de la charte
- au projet muséographique de l'Ecomusée (comprenant notamment une exposition sur un projet artistique autour des incendies du massif des Landes de Gascogne à l'Ecomusée validé par le par le COPIL au mois de décembre) : + 16 200 € par rapport au bp 2024 et + 43 000 € par rapport au CA)
- à différents travaux au Centre du Graoux (étanchéité sur la toiture du bâtiment administratif, électricité, débroussaillage (+ 16 511€ par rapport au BP 2024 /+37 041 € par rapport au CA)
- à une provision pour travaux d'entretien à la maison du parc de 15 000 €
- à la mise en application d'obligations réglementaires relatives au renouvellement d'une flotte automobile « dite propre » auxquelles nous n'avons pu répondre totalement en 2024 en l'absence d'offres (némo notamment). Le coût de la remise en état des véhicules avant leur restitution est estimé à 35 000 €

LA CONDUITE DU PROJET EN REPONSE AUX PRIORITES DE LA CHARTE DU PARC

Les objectifs partagés et les conditions de mise en œuvre de la charte du Parc sont convenus dans le cadre d'un programme d'actions prévisionnels approuvé par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et le Conseil Départemental des Landes.

Ce programme d'actions prévisionnel répond aux attentes suivantes :

- > Actions de mises en œuvre de la charte dans le respect des orientations stratégiques des membres du Syndicat Mixte
- > Révision annuelle des engagements financiers

Le PNR a conduit des éléments de programmation pluriannuelle financière validés et approuvés sur le principe par chacun des financeurs

Compte tenu de la diminution des financements liées au programme, des éléments majeurs du contrat de parc sont revus à la baisse

		2025 extrait du contrat de parc 23/26			Proposition 2025 révisée			
Priorités politiques		Dépenses subventionnables	Autofinancement	Subventions	Dépenses subventionnables	Autofinancement	Subventions	commentaires
PP 1	reconnaitre la multifonctionnalité de la forêt des Landes de Gascogne				-			mise en œuvre du projet "Forêt de demain" Financement via le living lab / européen
PP2	gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau	164 500	33 500	131 000	173 997	34 799	139 198	mission SAGE (hors animation rivière et travaux leyre)
PP3 hors RNR+n20 00	les espaces naturels : une intégrité patrimoniale à préserver et renforcer	444 650	129 367	304 225	322 406	268 538	41 450	Osm, atlas, plan d'action pour la préservation des espèces, accompagnement des communes sur les continuités écologiques, former et rendre acteurs de la biodiversité
PP3 RNR+n20 00		201 100	54 320	146 780	129 492	25 898	103 594	pas de financement RNR, animation des sites Natura 2000
PP4	pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité	151 500	84 802	66 698	107 000	101 200	5 800	bilan TEPC, étude Insee, étude caractérisation des températures de surface, animation RICE
PP5	accompagner l'activité humaine pour un développement équilibré	91 000	27 717	21 550	86 728	28 506	12 000	Stratégie d'accueil et d'information des publics, Promotion de l'écotourisme, maîtrise les pratiques consommatrices d'espace, promotion de la marque parc
PP6	développer et partager une conscience de territoire	227 200	107 400	118 100	195 800	104 767	85 833	événementiel, subvention aux associations culturelles, soutien clas et fac, lettre buissonnière, mission inventaire (démarrage avril)
TOTAL		1 279 950	437 106	788 353	1 015 423	563 708	387 875	

La part résiduelle à financer sur les cotisations statutaires s'élève à 563 708 de dépenses **(+ 126 602 €)**

Ces propositions ne comprennent pas les deux projets avec des enjeux financiers importants à savoir la révision de la charte et la poursuite du laboratoire vivant zone atelier « forêt de demain »

Il s'entend également hors report de programmes d'actions non finalisés en 2024, dont

- Le plan paysage : + 54 555 €
- Le PPGCE + étude RNR : 7 955 €
- L'étude adaptation de l'Ecomusée au changement climatique : 40 000 €
- Le laboratoire vivant : 127 000 €
- La Charte : 57 870 €

Le laboratoire vivant

Consécutivement aux incendies de 2022 et de leurs impacts sur le territoire du Parc, sous l'impulsion de la Région Nouvelle Aquitaine, un projet de préfiguration d'un laboratoire vivant : « forêt de demain » a été initié.

Ce projet a été orienté, en 2024, vers la mise en œuvre de démonstrateurs. Quatre axes de travail ont été retenus et pour deux projets d'expérimentation, des propriétaires et des gestionnaires forestiers ont été identifiés. Il s'agit de conduire des projets de renaturation des parcours de l'eau dans des schémas de gestion forestière et des projets d'enrichissement en feuillus sur les ripisylves. EN 2025, les démonstrateurs seront à poursuivre et suivre en coordination avec les chercheurs de l'INRAE et la Région. Une enveloppe pour la poursuite des diagnostics évologiques est également prévue, le tout s'inscrit dans un enveloppe de crédits FEDER.

La Charte

Tous les 15 ans, les Parcs ont l'obligation de réviser leur charte. La charte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne parviendra à échéance en Janvier 2029.

L'année 2025 connaîtra la poursuite des études préalables à la révision à savoir le diagnostic de territoire et l'évaluation finale de la charte, ainsi que l'appui en ingénierie interne.

D'importantes phases de concertation locale en vue de l'écriture du projet de charte sont prévues en 2025. L'animation autour de la concertation et la communication autour du projet nécessitent la mobilisation en moyens humains et financiers qui devra s'inscrire dans l'aide de la région de 72 000

LA MASSE SALARIALE

Les effectifs du parc au 1^{er} janvier 2025 sont composés de

Statut	nombre d'agents	commentaires
cdd permanent	22	
cdi	7	
cdi temps non complet	1	
contrat de projet	6	1 life bees + 1 rnr + 2 parc marin +1 charte+1 inventaire
contrat de remplacement	3	2 agents en dispo + 1 remplct CLD
emploi aidés	7	
titulaire	27	
titulaire TNC	1	
Total	74	

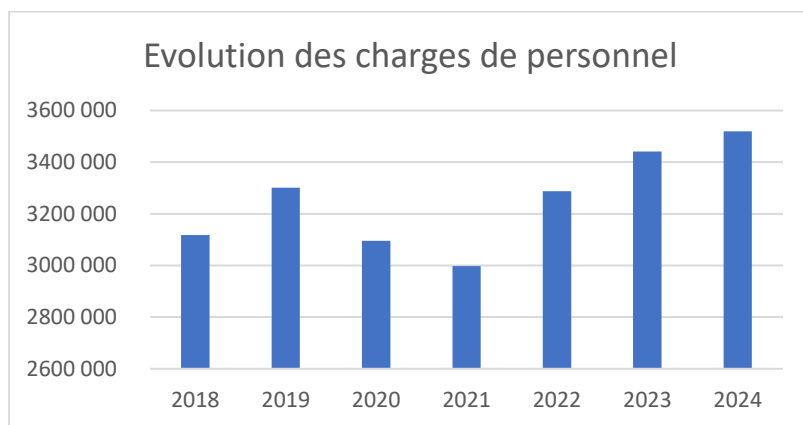
Les charges de personnel sont le principal poste de dépenses du Parc naturel régional. Elles ont représenté en 2024, environ 66 % du budget de fonctionnement (base CA 2024)

La masse salariale évolue en fonction du programme d'actions, des périodes d'ouverture des équipements.

Elle est également soumise aux évolutions réglementaires telles que les revalorisations du point d'indice .

A ces revalorisations réglementaires, il convient d'ajouter l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de la revalorisation du SMIC

Le budget de la masse salariale est estimé à 3.6 M € en 2025, soit une baisse de l'ordre de 170 000 € par rapport au BP 2024. (soit une diminution d'environ - 5 %)



Cette évolution en 2025 se traduit par :

Des dépenses en plus

- Hausse de la masse salariale des saisonniers de l'Ecomusée pour pallier les difficultés de recrutement des emplois aidés (à nombre de mois équivalents à 2024 = + 66 500 €)
- Hausse des cotisations patronales : + 50 000 € environ
- Gvt : + 20 000 € environ
- Départ effectif de l'animatrice du sage courant mars, dont il faut supporter le coût financier jusqu'à sa mise à la retraite, en août 2025, compte tenu de son CET
- Remplacement du chargé de mission N 2000 parti courant 2024

Des mesures de restriction

- Absence de recrutement d'un chargé de mission urbanisme
- Interrogation sur le poste RNR (reclassement éventuel en interne)
- Absence de remplacement du CM « milieux naturels » en disponibilité
- Absence de recrutement d'un chargé de mission « delta »
- Nombre de mois saisonniers revu à la baisse à la MNBA

Ces mesures de restriction doivent être conduites en parallèle des actions d'amélioration continue des conditions de travail indispensables afin de prévenir les risques d'accident et de maladie professionnelle

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le parc apporte son soutien à l'action culturelle au bénéfice des acteurs du territoire, des compagnies, des agences culturelles des Départements et de la Région. A ce titre, il est prévu, en 2025, d'attribuer 38 000 € de subvention au lieu des 40 000 € habituels.

Dans le cadre d'une coopération interparcs, il est également prévu d'octroyer 5 000 € de subvention pour un projet de création.

Il est prévu également de maintenir

- la subvention versée à la FAC à hauteur de 10 000 € (reversement de la subvention de DRAC)
- et au CLASS, à hauteur de 6 000 € (montant majoré en 2023)

Soit un total de 59 000 €

LES CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont liées aux lignes de trésorerie et remboursement d'intérêt d'emprunt. Les emprunts les plus importants sont relativement récents, ce qui amène à une charge d'intérêts peu importante, en raison des taux d'intérêt peu élevés jusqu'alors. Le Parc a contracté majoritairement des taux fixes, et quelques taux révisables (taux euribor 3 mois).

Le tableau suivant récapitule l'évolution de la dette depuis 2021

compte administratif	2021	2022	2023	2024	2025
en cours de la dette	1 452 845,17	1 323 922,88	1 191 222,41	1 054 592,96	849 877,11
capital de la dette	128 922,28	132 700,47	136 629,45	204 715,85	189 966,45
intérêts	31 633,07	27 726,34	23 570,98	21 491,05	15 303,02
annuité	160 555,35	160 426,81	160 200,43	226 206,90	205 269,47

Année de l'emprunt	Nature	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle moyenne	Type taux	Index taux variable	Niveaux de taux	Capital à rembourser dans l'exercice	Charges d'intérêt de l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2025	durée résiduelle
2005/2007	1641	78 375,84	3	taux fixe		4,85	24 898,15	3 801,23	53 477,69	2
	1641	49 796,50	2			4,37	24 365,84	2 176,11	25 430,66	1
	1641	34 897,00	1			3,87	34 897,00	1 350,51	-	0
2008	1641	65 038,26	9	taux variable	EURIBOR 3 mois	0	6 044,26	2 649,43	58 994,00	8
2018/2019	1641	130 855,80	8	taux fixe		1,38	15 583,17	1 805,81	115 272,63	7
	1641	222 483,96	11			0,57	19 655,93	1 268,16	202 828,03	10
	1641	223 429,75	11			0,79	19 522,10	1 765,10	203 907,65	10
2022	avance TVA	45 000,00	1	taux variable	EURIBOR 3 mois	3,27	45 000,00	486,68	-	0
		849 877,11					189 966,45	15 303,02	659 910,66	

En 2024, tout comme en 2023, le parc n'a pas eu à recourir à l'emprunt, ce qui lui a permis de se désendetter.

Cela se justifie par un retard dans l'exécution de ses programmes d'investissement notamment

En 2025, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer le programme d'investissement

Capacité de désendettement

Le ratio en cours de la dette/épargne brute mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité. Il est considéré qu'entre neuf et douze ans la situation est alarmante et que, au-delà de douze ans, l'entité est en situation de surendettement.

En 2024, la capacité de désendettement s'établirait aux alentours de 6.48 années.

LES LIGNES DE TRESORERIE

Le fonds de roulement dont dispose le Parc est parfois insuffisant pour faire face aux décalages de versements des différentes subventions.

C'est pourquoi, le Parc dispose actuellement d'une ligne de trésorerie annuelle souscrite auprès de la Caisse d'Epargne : 900 000 € (ester).

En effet, si des acomptes de 20 à 50 % sont versés au lancement des différentes actions, il faut attendre que celles-ci soient terminées pour obtenir le solde et donc, mobiliser, si nécessaire, la ligne de trésorerie. Le versement des subventions FEDER et FEADER s'avèrent par ailleurs particulièrement tardifs.

Il est, par ailleurs possible, cette année que le versement des cotisations statutaires soit retardé, dans ce contexte de négociation.

En 2024, la ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 100 000 €, montant peu conséquent, compte tenu de retards dans la réalisation des programmes d'investissement notamment.

Le recours à une nouvelle ligne de trésorerie est envisagé au titre de l'année 2025.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

BUDGET PRINCIPAL 81800				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	Libellé	BP/DM 2024	CA 2024	BP2025
011	Charges à caractère général	2 234 135,00	1 568 278,91	2 149 774,00
012	charges de personnel	3 794 827,85	3 519 510,70	3 623 441,00
014	atténuation de produits	12 000,00	12 000,00	172 454,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	165 034,00	158 039,02	167 258,00
total des dépenses de gestion courante		6 205 996,85	5 257 828,63	6 112 927,00
66	Charges financières	22 000,00	19 538,17	21 000,00
67	charges exceptionnelles	4 000,00	3 959,76	500,00
68	provisions pour risques	0,00		
total des dépenses réelles de fonctionnement		6 231 996,85	5 281 326,56	6 134 427,00
023	virement à la section d'investissement	188 206,00		0,00
042	opération d'ordre de transfert entre section	196 404,00	167 759,89	147 300,00
total des dépenses d'ordre		384 610,00	167 759,89	147 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 616 606,85	5 449 086,45	6 281 727,00
D002	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU REPORTE			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	Libellé	BP/DM 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	57 038,00	88 736,37	35 800,00
70	produit du domaine	1 336 300,00	1 413 017,12	1 373 000,00
74	subvention	4 170 610,20	3 949 924,17	4 130 363,00
75	autres produits de gestion courante	2 900,00	6 315,51	61 000,00
total des recettes de gestion courante		5 566 848,20	5 457 993,17	5 600 163,00
76	produits financiers		7 437,11	
77	produits exceptionnels			
78	reprise sur provision	27 500,00	27 500,00	
total des recettes réelles de fonctionnement		5 594 348,20	5 492 930,28	5 600 163,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	41 592,76	38 212,62	22 900,00
total opérations d'ordre		41 592,76	38 212,62	22 900,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 635 940,96	5 531 142,90	5 623 063,00
R002	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	980 665,89		1 057 595,00
RESULTAT EXERCICE			82 056,45	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		6 616 606,85		6 680 658,00
				398 931,00

CAF	2 025
Recettes réelles avec report excédent	6 662 885,34 €
Dépenses réelles	6 134 427,00 €
CAF BRUTE	528 458,34 €
Capital des emprunts	189 966,45 €
CAF NETTE	338 491,89 €

La CAF brute permet de financer le capital des emprunts

La CAF nette est destinée en premier lieu à financer les nouveaux besoins de financement en investissement

FOCUS SUR L'EVOLUTION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2024 est estimé à environ 82 056 €

Le résultat reporté s'élève à 980 666 €

Soit un résultat cumulé reporté prévisionnel en 2025 de 1 062 723 €

L'évolution du résultat dépend :

- Des actions relevant de la section de fonctionnement, dont la réalisation s'effectue parfois sur plusieurs exercices
- Des dépenses exceptionnelles (des remplacements d'agents en congés de maladie non couverts par l'assurance statutaire, de validation de service d'agents titulaires, de travaux d'urgence sur bâtiments non prévus, etc...)
- Du niveau des amortissements
- De l'autofinancement nécessaire à la réalisation des actions
- Des dépenses jugées a posteriori inéligibles par les financeurs (Europe notamment)
- De minoration des dépenses liées aux difficultés de recrutement (exemple : poste direction Ecomusée, chargé de communication, chargé mission APPN... ou des postes non remplacés lors de congé maternité, notamment, etc...)
- Des recettes exceptionnelles tels que le fonds de solidarité covid (fin 2021) de 74 219 € et la clause filet de 230 228 € (fin 2023)
- Des reversements des budgets annexes vers le budget principal qui fluctuent en fonction du chiffre d'affaires des boutiques, du four et de la location CK
- De l'augmentation des cotisations statutaires, voire de leur baisse

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025

Report de crédits

Le programme d'investissement 2025 sera principalement constitué de report de crédits 2024, à savoir

Pour l'Ecomusée

- déplacement de la bergerie de parcours
- création d'un bâtiment des services techniques
- restauration de la maison de maître dont la réalisation a été retardée par la recherche de financement complémentaire au vu de l'augmentation conséquente du coût prévisionnel. Le parc a été lauréat de la mission patrimoine en Aquitaine. Une aide de 260 000 € permettra de restaurer cette maison emblématique de l'Ecomusée

Pour la MNBA

- poursuite des travaux d'accessibilité

Nouveaux crédits d'investissements

La réactualisation de ces programmes ne permettra pas de conduire de nouvelles opérations d'envergure au titre de 2025.

Seules les opérations suivantes sont envisagées.

Poursuite de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien de la Leyre en 2025 sur la partie landaise :

la dernière réunion en présence de l'Agence et de l'Eau et des interco de l'ensemble du bassin versant a permis d'identifier les gestionnaires de la compétence Gemapi.

Le parc n'exercera cette compétence que sur la partie landaise et sud gironde de son territoire.

En conséquence, une DIG sera établie sur ces territoires et les travaux annuels d'entretien de la Leyre ne seront réalisés que sur la partie landaise.

Une concertation sera prochainement conduite pour établir la mise en œuvre annuelle du PPGCE.

Etude concernant l'état d'usure des plots de soutien des bâtiments d'hébergement de la maison de la nature

Acquisition de matériel informatique et bureautique

Beaucoup d'ordinateurs du parc fonctionnent encore sous windows 10, alors que windows 11 l'a remplacé depuis plusieurs années.

Le support de windows 10 prendra fin officiellement courant 2025, ce qui signifie que windows ne sera plus mis à jour gratuitement à partir de cette date. Sans mises à jour sécuritaires, les utilisateurs de windows 10 deviendront vulnérables aux cyberattaques extérieures et aux virus.

Le changement des licences induira le changement d'un grand nombre de postes qui ne supporteraient pas la nouvelle version, ce qui pourrait représenter un coût d'environ 60 000 € (autofinancement)

La restauration d'objets de collections

En attente de confirmation :

une subvention de la Région devrait permettre l'actualisation de l'étude de préfiguration d'une maison de Parc et Pôle de médiation environnementale au Graoux

REPORT			
n°	report opérations hors RAR	dépenses	recettes
247	rénov quartier	66 580,66	40 540,27
252	restaurant	6 196,43	3 511,80
261	accessibilité mnba	75 715,20	34 400,00
254	sono salle multimédiat		361,28
264	travaux maison du maître	414 060,00	332 000,00
267	batiment technique	515 340,00	338 300,00
271	piezomètre labo vivant	22 080,00	18 400,00
	SOUS TOTAL	1 099 972,29	767 513,35

CREDITS NOUVEAUX		
intitulé de l'opération	dépense prev	recette prév
travaux leyre 2025	25 000	25 000
etude diagnostic plots MNBA et autres	6 000	
dotation matériel informatique	48 000	
licences et droits	12 000	
restauration de collection	2 000	
appareil photo	2 500	
SOUS TOTAL	95 500	25 000

CONCLUSION

Le budget 2025 traduira l'ensemble des contraintes subies par le parc naturel régional et des incertitudes auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités au regard des annonces gouvernementales liées à l'état des finances publiques nationales.

Le projet de budget se construira dans le respect des orientations suivantes :

- Rechercher plus de justesse et d'équilibre dans les dépenses et les recettes, tout en répondant aux enjeux de territoire en cohérence avec le contrat de parc, dans un contexte de révision de la Charte
Cela se traduira notamment par une diminution de notre programme d'actions
- maintenir la maîtrise budgétaire et vigilance sur les postes de dépenses à forte pression inflationniste (masse salariale notamment...)
- Conduire le programme d'investissement afin d'assurer la pérennité des équipements, d'honorer nos obligations en terme d'accessibilité, et d'assurer la sécurité des usagers et des agents

- Rechercher de nouveaux soutiens financiers.

Les fortes tensions sur des dotations tels que FEADER, FEDER, budget vert, laissent craindre une diminution des dotations par porteur de projet.

Dans ce contexte, il est indispensable de rechercher d'autres sources de financements.

Il sera ainsi proposé aux communes bénéficiaires de la dotation biodiversité et aménités rurales de réserver un petit pourcentage de la dotation pour le Parc, par voie de subvention exceptionnelle.